

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit. : KENOLUX GRILL
 Code du produit : 835
 Groupe de produits : Produit de nettoyage.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
 Utilisation de la substance/préparation : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV
 Waterpoortstraat, 2
 B-8900 Ieper - Belgique
 T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79
info@cidlines.com - sds@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
FRANCE	INRS Paris	Paris	01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

C; R35
 Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P303: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.
 P301+P330+P331+P310+P321: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche NE PAS faire vomir Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.

KENOLUX GRILL

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

- Phrases R : R35 - Provoque de graves brûlures.
- Phrases-S : S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-méthyl-2,4-pentanediol	(n° CAS)107-41-5 (Numéro CE)203-489-0 (Numéro index)603-053-00-3 (N° REACH)01-2119539582-35	5 - 15	Xi; R36/38
N,Nalkyl(lauryl)dimethylamineoxide	(n° CAS)1643-20-5 (Numéro CE)216-700-6	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38 N; R50
Hydroxyde de potassium	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)19-002-00-8	1 - 5	Xn; R22 C; R35
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)11-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	1 - 5	C; R35

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-méthyl-2,4-pentanediol	(n° CAS)107-41-5 (Numéro CE)203-489-0 (Numéro index)603-053-00-3 (N° REACH)01-2119539582-35	5 - 15	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
N,Nalkyl(lauryl)dimethylamineoxide	(n° CAS)1643-20-5 (Numéro CE)216-700-6	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Hydroxyde de potassium	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)19-002-00-8	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)11-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	1 - 5	Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

KENOLUX GRILL

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Eau en aérosol. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Matériaux incompatibles : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

KENOLUX GRILL

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.



Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2.

Protection voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore à légèrement jaune.

Odeur : Agrumes.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : (1%) 12

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : ca. 1,09

Solubilité : Eau: 100 %

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

KENOLUX GRILL

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Irritation	: Corrosif pH: (1%) 12
Corrosivité	: Provoque de graves brûlures. pH: (1%) 12
Sensibilisation	: Corrosif.
Toxicité à dose répétée	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

KENOLUX GRILL

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable. > 60% de DBO, 28 jours, Closed Bottle Test (OECD). Le(s) surfactant (s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) la biodégradabilité selon les critères énoncés dans le règlement (CE) No.648/2004 sur les détergents. Données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Description document de transport : UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium Potassiumsilicate Hydroxyde de potassium), 8, III, (E)

KENOLUX GRILL

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Etiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C5
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E
LQ : LQ07
Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Instruction "passenger" (ICAO) : Packaging instructions cargo :820
Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Packaging instructions passenger:818

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Skin Corr. 1B

H314

KENOLUX GRILL

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Corr. 1A	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.